

d'ordre est une bonne chose, même si cela est parfois lourd ou coûteux : contrôle du code du travail, référencements, agréments, titres de qualification, démarches 'qualité totale' comme les normes iso, hygiène et sécurité.

2. Dans les appels d'offre publics, l'apport d'ingénierie par l'entreprise dans les projets serait souhaitable, par opposition au simple rôle d'exécutant.

Autrement dit, qu'on évolue de l'appel d'offres vers l'appel à projets.

3. L'idéal serait que les marchés soient plus étalés dans le temps (par exemple plusieurs tranches annuelles, contrats d'entretien comme EDF,..), de manière à ce que l'entreprise puisse mieux planifier ses activités et donc l'emploi.

L.V.

Cette activité est actuellement régie par la Mutualité Sociale Agricole, régime des producteurs, en cultures spécialisées : exploitation de menus produits forestiers (APE 02.0B). Elle est aussi source de diversification pour les agriculteurs, exploitants forestiers, entreprises de débroussaillage.

Une personne doit couper en moyenne 2500 tiges par jour sur pare-feu, pour être rentable.

Pour créer des emplois verts dans cette activité de valorisation de la biomasse :

- il faut faire cesser immédiatement toute cueillette illégale et sauvage, car les marginaux ne prennent aucun soin particulier à la taille des végétaux, car ils n'ont pas à préserver la récolte de l'année suivante,

- il ne faut pas aussi que les administrations communales, et l'O.N.F. soient trop gourmandes financièrement, car les entreprises en règles sont pénalisées contre le travail au noir. Les barèmes appliqués au ballot de feuillages sont élevés pour les entreprises sérieuses, qui ne trichent pas sur les volumes exploités.

Il faut aider les entreprises qui créent des emplois car elles entretiennent aussi la forêt et les pare-feux. Les aides devront permettre aux entreprises de mieux s'équiper pour accueillir dans de bonnes conditions les futurs et nouveaux employés.

Elles contribuent par leur action à diminuer les risques d'éclosion de feux de forêt. Les entreprises d'insertion peuvent trouver des parrainages, des partenaires ou être encadrées par les exploitants feuillagiste. Une collaboration étroite doit intervenir entre les différents partenaires du milieu forestier : propriétaires et leurs associations, C.R.P.F., D.R.A.F, Conseils Généraux, Communes forestières pour une meilleure gestion de la forêt et des espaces ruraux. Ce partenariat permettra de rémunérer des emplois justes dans le milieu rural, certes saisonniers, et non d'assister à grand frais les chômeurs et RMISTES.

Les décideurs et les élus doivent donc prendre leur responsabilité.

B.F.

Un nouveau métier de la forêt

par Bruno FOURNIER *

Cette nouvelle profession est née à la suite d'un manque de production de feuillage cultivée. Cette activité existait d'une façon marginale et occasionnelle depuis une quinzaine d'année. Elle s'est développée depuis ces trois dernières années et est reconnue par les pouvoirs administratifs, agricoles et forestiers depuis 1994. Elle a débouché en octobre 1995 par la création d'un groupement de producteurs méditerranéens. Cette activité est une profession toute entière ou complémentaire qui se repose sur une forte activité saisonnière de la mi-septembre à la mi-mai et peut être complétée par une activité de diversification de feuillages préservés et colorés ou de feuillages aromatiques de mai à septembre.

Ce milieu professionnel est composé d'une trentaine d'entreprises et de micro-entreprises employant officiellement environ une centaine de personnes dans les départements suivants : Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Gard, Var et Vaucluse. Ce milieu est concurrencé par un fort taux d'activité clandestine, et de travail au noir, par les gens du voyage principa-

lement dans les Bouches-du-Rhône, l'Hérault et le Gard (estimation plus de 100 personnes au vu des volumes mis sur le marché)

Plus de 50% de la production mise sur le marché est de provenance illégale (coupe sans autorisation ni concession) et /ou de source inconnue.

La récolte est effectuée manuellement tout comme le conditionnement, elle est donc génératrice de main d'œuvre. La demande de produits est forte et supérieure à l'offre. Elle favorise actuellement le travail au noir par les chômeurs, les marginaux, les gitans et autres travailleurs immigrés clandestins.

Cette production saisonnière peut faire de la part des employeurs, l'objet de création d'emplois saisonniers, sous forme de contrats de chantier, des contrats à durée déterminée et à temps partiel.

Elle peut aussi inciter les plus indépendants et volontaires à créer leur propre emploi à travers une micro-entreprise avec un chiffre d'affaire annuel maximum de 100.000 F, un non-assujettissement à la TVA, plus un dégrèvement fiscal : ce qui peut correspondre à un salaire supérieur au SMIC. Ces derniers n'aurait aucun mal à écouler leur production auprès des coopératives et marchés à fleurs ou autres entreprises d'exportation spécialisées dans les feuillages.

* Producteur, Cueilleur de feuillages décoratifs et aromatiques
Verdon Environnement Services sarl
rue Grande 93630 Bauduen
Tél. 04 94 84 39 62